Le sénateur Macdonald: A propos de cet article, si j'ai bonne mémoire la Commission Fowler a recommandé l'approbation d'un budget quinquennal pour l'exploitation de Radio-Canada et non pour les immobilisations.

L'hon. M. Nowlan: En effet.

Le sénateur Macdonald: Ce bill édicte précisément le contraire.

L'hon. M. Nowlan: C'est exact.

Le sénateur MacDonald: Y a-t-il quelque raison à cela?

L'hon. M. Nowlan: Oui, il y a eu une raison. Il s'agit ici, en quelque sorte, d'un moyen terme entre la recommandation de la Commission Fowler et l'initiative actuelle. Pour ma part, je ne voyais aucune différence entre la recommandation d'un programme d'immobilisations chaque année et la recommandation d'un budget de dépenses courantes à tous les cinq ans seulement, car si les membres du Parlement veulent poser des questions, il n'est absolument rien que l'Orateur le plus habile puisse faire pour empêcher le président du comité de demander des précisions sur tel ou tel point venu directement ou indirectement à la connaissance de cet organisme.

Le Gouvernement a été d'avis que, si les immobilisations devaient être soumises chaque année, le même débat s'élèverait relativement à la Société Radio-Canada que s'il s'agissait des dépenses courantes. Les immobilisations forment une somme relativement peu élevée, alors que les dépenses courantes sont assez fortes et vont en augmentant. Il faut se rendre compte que la Société dépense plus de 60 millions de dollars par an, et que la Commission Fowler a prévu des dépenses même plus considérables, représentant plus que le coût global des services gouvernementaux il n'y a pas un très grand nombre d'années ou du moins de notre temps. Le gouvernement a estimé que ces dépenses devraient être soumises au Parlement pour approbation, puisqu'elles dépassaient de beaucoup les prévisions d'il y a quelques années.

Le sénateur Macdonald: Toutefois, si la subvention est versée annuellement pour l'exploitation et que, à la date du 31 mars, les fonds n'ont pas été votés pour l'exploitation de l'année suivante, comment la Société Radio-Canada pourra-t-elle organiser ses programmes, particulièrement avant le 31 mars, puisque ses dirigeants ne sauront pas de quelle somme ils disposeront?

L'hon. M. Nowlan: La Société Radio-Canada agira comme elle l'a fait dans le passé; elle soumettra ses projets et ses comptes au Conseil du trésor. Comme vous le savez, c'est ce que font présentement les divers ministères; ils préparent leurs prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Radio-Canada soumettra ses comptes au Conseil du trésor; ces chiffres seront vérifiés et ils figureront éventuellement dans le budget des dépenses, non pas en détail, mais en tant que subventions fondées sur les prévisions budgétaires.

Ainsi, en 1957, lorsque je suis entré en fonctions après le changement de gouvernement, l'administration précédente (qui attendait, j'imagine, le rapport de la Commission Fowler pour adopter une ligne de conduite) n'avait mis à la disposition de Radio-Canada que des crédits suffisants pour six mois. Je devais tenir compte de ce que, à la date du 24 octobre dernier je crois, les services de Radio-Canada devraient cesser complètement puisqu'il ne restait presque rien pour ses frais d'exploitation. Il était donc nécessaire d'y pourvoir dans les crédits supplémentaires de l'an dernier. J'ai obtenu l'approbation du Conseil du trésor, ce qui m'a assuré que la proposition aurait l'appui du Gouvernement, et les crédits supplémentaires ont fourni les fonds nécessaires à l'exploitation jusqu'au 31 mars.

Dans ce cas-ci, il faudrait des crédits supplémentaires puisque, comme vous le constaterez, il s'agit du programme quinquennal d'immobilisations, d'où recours au moyen terme dont j'ai parlé.